

6791/21

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 mars 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 mars 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des
mesures restrictives instituées à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie**

E15602

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes